

24 / 02 004

DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

ARRONDISSEMENT
DE SARTENE

Séance du 12 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril à 18 heures 30

Date de la convocation : 05/04/2024
Date d'affichage : 05/04/2024

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Absents excusés :
Absents non excusés :
Pouvoirs :
Secrétaire de séance :

Objet : VOTE DU BUDGET 2024

Le Président présente aux Membres du Conseil le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024 dans les détails des sections de Fonctionnement et d'Investissement.

Le Président demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Budget Primitif 2024 de la Commune et de voter par nature et chapitre les sommes qui y sont inscrites tant en Fonctionnement qu'en Investissement.

Le Président,
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur Le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/04/2024
Et de sa publication le